







Refonder la démocratie locale à Grenoble

Lancement du budget participatif

1ère année d'expérimentation

« J'ai une idée, je partage un projet …

Je choisis des projets pour ma ville ».

DOSSIER DE PRESSE
JEUDI 7 mai 2015

Contact Presse
Loubna Bouhrizi
presse@grenoble.fr
04.76.76.39.24



Pascal Clouaire
Adjoint à la Démocratie locale



Catherine Rakose
Adjointe de secteur 6



Laetitia Lemoine
Adjointe de secteur 3



Sonia Yassia
Conseillère municipale déléguée au secteur 1



Hakim Sabri
Adjoint aux Finances



Thierry Chastagner
Adjoint de secteur 5



Antoine Back
Conseiller municipal délégué au secteur 2



René de Céglié
Conseiller municipal délégué au secteur 4

Calendrier

• Du 4 mai au 11 juin 2015

ETAPE 1 : J'ai une idée, je dépose un projet

→ Les citoyens mûrissent des idées et déposent un projet sur la plateforme participative ou auprès d'une Maison des Habitants ou antenne mairie. Les services étudient leur recevabilité afin de passer à la phase suivante.

• Samedi 20 juin 2015 – Halle Clémenceau entre 10h-14h

ETAPE 2 : Présentation publique et sélection de 30 projets

→ Les porteurs de projet viennent présenter leur projet, débattre et échanger avec l'ensemble des autres participants. Ces derniers sélectionnent les 30 projets qui partiront à l'instruction des services.

• Durant l'été 2015

ETAPE 3 : Instruction

→ Etude de la faisabilité technique, juridique et financière par les services de la Ville et de la Métro. Une liste des projets est établie et pourra être soumis au vote.

• Les 18 et 19 septembre 2015

ETAPE 4 : Vote

→ Vote pour aboutir à une liste de projets dans une enveloppe maximale cumulée de 800 000 €.

• Décembre 2016

→ Les projets seront intégrés aux investissements du Budget 2016 qui sera proposé au vote des assemblées délibérantes de la Ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes-Métropole.

• Au cours de l'année 2016

ETAPE 5 : Réalisation

→ Démarrage de la réalisation des projets.



Le budget participatif

Dans sa volonté de **refonder la démocratie locale**, la municipalité grenobloise souhaite donner **plus de pouvoir d'agir aux habitants**. Cette démarche passe par une **transformation des pratiques** dans l'élaboration des politiques publiques et doit ensuite se traduire par un **partage des capacités d'action et de décision**.

C'est dans cet esprit que la Ville de Grenoble lance sa première année d'expérimentation de budget participatif :

« ***J'ai une idée, je partage un projet …***
Je choisis des projets pour ma ville ».

L'objectif est de favoriser l'initiative, l'émergence de projets nouveaux, au plus **proche des besoins et des envies des Grenobloises et des Grenoblois.** Cette démarche vise aussi à initier un processus d'**activation citoyenne**, en proposant au citoyen de contribuer de façon active à **l'amélioration de la ville**, notamment dans le choix des **priorités de dépenses d'investissement**.

Ce nouveau dispositif donne ainsi la possibilité aux citoyens grenoblois, de plus de 16 ans, de décider de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la commune (800 000 euros) en sélectionnant des projets proposés par les Grenoblois. Les projets retenus seront ensuite soumis au vote du budget 2016 des assemblées délibérantes de la Ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes-Métropole.

Une plateforme participative - budgetparticipatif.grenoble.fr

Pour cette 1ère année d'expérimentation de la Ville de Grenoble a travaillé en partenariat avec la **plateforme web *Nous Rassemble*** pour proposer une plateforme participative installée directement sur grenoble.fr. Ce nouveau dispositif permet aux citoyens, durant la 1ère étape de dépôt des projets, de **prendre connaissance** des différents projets déposés, de les **géolocaliser** et de les **soutenir**



Mode d'emploi

Dès aujourd'hui débute la phase de récolte de projets : les **citoyens** (il n'est pas nécessaire d'être résident à Grenoble- pour cette 1ère étape), **âgés de plus 16 ans** peuvent déposer un projet pour la Ville.

Deux modes de dépôts :

→ **En ligne sur le site internet** de la Ville : **grenoble.fr** la plateforme participative **budgetparticipatif.grenoble.fr** ;

→ **Formulaire également disponible** dans les différentes **Maisons des Habitants** et **les antennes mairie**.



Le projet peut être déposé à titre **individuel ou collectif**. Dans le dernier cas, il est nécessaire qu'un représentant soit choisi pour déposer le projet en indiquant ses coordonnées sur le formulaire à remplir.

Ces projets peuvent concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble de la Ville, et cela dans **tous les domaines de la vie publique** : enfance, jeunesse, sports, espace public, culture, loisirs, détente…

Pour être recevable, le projet doit répondre à plusieurs critères définis par un **règlement intérieur (joint en annexe)**. Ces critères doivent permettre de s'assurer que les projets répondent aux grands principes suivants :

→ être d'**intérêt général** ;

→ s'inscrire dans les **compétences** de la Ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes-Métropole ;

→ concerner une **dépense d'investissement** (aménagement de l'espace public ou d'un équipement, achat de matériel, etc.) et non de fonctionnement (recrutement de personnel, subventions aux associations, etc.).

Tout au long du processus et aux différentes étapes clés, des aller-retour entre les services de la Ville et les porteurs de projets seront mis en place afin **d'accompagner l'émergence et la consolidation des projets**.

Budget participatif Grenoble 2015 – Mode d'emploi

1 — J'ai une idée, je dépose un projet

Du 4 mai au 11 juin

Qui peut participer?
Il n'est pas nécessaire d'être Grenoblois. Il suffit d'avoir + de 16 ans.

Comment faire?
Déposez votre projet sur budgetparticipatif.grenoble.fr ou dans les Maisons des Habitants & Antennes Mairie

Que se passe-t-il à cette étape?
La Ville vérifie que votre projet entre bien dans le cadre du Budget Participatif**(1).** Si oui, il est publié sur le site internet et rendu public. Il peut passer à l'étape 2.

2 — Présentation publique et sélection de 30 projets

« La Ruche aux projets » Samedi 20 juin

Qui peut participer?
Cette séance est ouverte à toute personne de + de 16 ans qui souhaite participer au débat et à la sélection des projets.
Les porteurs de projets doivent impérativement venir pour présenter leur projet.

Inscription obligatoire.

Que se passe-t-il à cette étape?
Les participants échangent, débattent et sélectionnent les 30 projets qui pourront passer à l'étape 3 : l'instruction.

3 — Instruction

Durant l'été

Que se passe-t-il à cette étape?
Les services rencontrent les porteurs des projets.
Ils étudient les projets pour savoir s'ils sont réalisables, de quelle manière et à quel coût **(1).**

La liste de projets validée passe à l'étape 4 : le vote.

4 — Vote

18 et 19 septembre

Qui peut participer?
Les résidents grenoblois de + de 16 ans.

Comment faire ?
Venez à l'Hôtel de Ville avec les documents indiquant votre identité et votre adresse.

Que se passe-t-il à cette étape?
Les projets retenus sont ceux entrant dans la limite d'une enveloppe maximale cumulée de 800 000€ en investissement.
Le Maire de Grenoble et le Président de la Metro proposent au vote de leurs assemblées délibérantes les projets retenus.

5 — Réalisation

2016

Les projets démarrent. Les porteurs de projets en suivent la réalisation.

*(1) : Tous les projets **ne pourront pas être pris en compte** par le Budget participatif Grenoble 2015. Plusieurs critères s'imposent… Pour en savoir plus, référez-vous au règlement, téléchargeable sur le site budgetparticipatif.grenoble.fr*



